

L'ANTIQUITÉ

RAMSÈS III ET LA CONSPIRATION DU HAREM

(1155 av. J.-C.)

Il est considéré comme le dernier des grands pharaons d'Égypte. Né Ramsès *Heqaiounou*¹ (le Dieu Rê l'a créé, Seigneur d'Héliopolis), son nom de couronnement à lui seul témoigne de ses talents : *Ousermaâtrê Mérymen* (puissantes sont les manifestations de Rê, l'aimé d'Amon). Âgé d'une quarantaine d'années, il fut désigné comme successeur de son père Sethnakht, le 26 du premier mois de la saison *shémou* de la deuxième ou de la troisième année du règne de Sethnakht, probablement en janvier de 1184 av. J.-C. Il faut savoir que l'année égyptienne était divisée en trois saisons comprenant quatre mois. *Akhèt* (inondations et crues), de juillet à novembre, marquait le début d'une nouvelle année. *Péret* (émergence des terres, semailles, germination) de novembre à mars. *Shémou* (chaleur, moissons) de mars à juillet. Au décès de Sethnakht, après les soixante-dix jours traditionnellement nécessaires à la momification de la dépouille, la dignité du roi lui fut transmise et il assumait les fonc-

1. Ramsès III (règne : 1184 av. J.-C.-1155 av. J.-C.) : fils du pharaon Sethnakht et de la reine Tiye-Merenaset.

tions de pharaon. Cependant, pour la cérémonie d'investiture, Ramsès III attendit deux cents jours afin que la date coïncidât avec le premier jour de la saison de *péret* au lendemain de la grande fête de Sokar (mort et résurrection symbolique du dieu, renouveau de la nature). Il fut ceint du diadème symbolisant le transfert de la royauté détenue par le défunt roi, assimilé à Osiris¹, au nouveau pharaon, incarnation d'Horus². Il était identifié à un fils du dieu suprême Rê³, sous sa forme trinitaire de soleil naissant, au zénith et à son couchant. Il fit ériger un groupe statuaire à Medînet Habou qui le représente en taille réelle, la main droite tenant le *mékès*⁴, au moment où les dieux Horus et Seth⁵, personnifiant les deux parties constitutives du pays, le coiffaient de la couronne de Haute-Égypte.

Ramsès, polygame comme ses prédécesseurs, contracta des mariages endogames. L'endogamie royale recouvre la notion de pureté du sang. Il avait dans son harem royal de nombreuses épouses avec différents statuts, épouses principales, épouses secondaires, favorites, concubines tant égyptiennes qu'étrangères. Elles lui donnèrent plus de trente fils. Elles sont représentées pour certaines sur les murs du migdol menant à son temple funéraire de Medînet Habou. Les reines veuves, les reines mères, les filles et sœurs de roi, la parentèle, les enfants royaux formaient une communauté organisée, régie par des règles strictes, au système économique autonome.

Selon les croyances égyptiennes, Pharaon, descendant d'Horus, s'inscrivait dans la légitimité d'une filiation divine. Il renforçait son pouvoir et perpétuait sa lignée

1. Osiris : dieu du royaume des morts.

2. Horus : dieu du ciel, dieu tutélaire de la Basse-Égypte. Fils d'Osiris et d'Isis.

3. Rê, premier dieu du panthéon égyptien, dieu du soleil.

4. Mékès : étui contenant l'acte rédigé par les dieux lui déléguant le droit de régner sur l'Égypte.

5. Seth : divinité tutélaire de Haute-Égypte. Dieu de la guerre et du chaos.

en s'unissant avec sa sœur ou une proche parente, en « transmettant la substance divine ». Selon les anciens Égyptiens, le père transmet « la chair » et la mère « les os ». La moelle osseuse est considérée comme la source du sperme. Donc, la transmission de la « substance créatrice » ne peut être léguée que par la mère, l'héritier du trône ne pouvant être que le fils de la grande épouse royale appartenant à la famille des dieux. Selon la théogamie, c'est à elle de donner la vie à l'héritier de Pharaon. L'héritier désigné de Ramsès III,



Ramsès Heqamaât Mériamon (futur Ramsès IV), était né de Iset-Tahemdjeret titrée Grande épouse royale « Bien aimée de son corps. Dame des Deux Terres. Mère du Roi. Épouse du Dieu. ».

Comme tout mortel qu'il était, le 14^e jour du 3^e mois de la saison *Shémou*, Ramsès III perdit la vie. Assassiné ! L'accusation se répandit en écho.

Des sources exceptionnelles témoignent de la conspiration ourdie pour écarter l'héritier légitime, Ramsès Heqamaât Mériamon, et placer sur le trône le prince Pentaour, fils de la reine Tiye : le papyrus judiciaire conservé au Musée égyptien de Turin ; les papyrus Lee et Rollin écrits par le même scribe. Ils rendent compte du procès de ceux qui complotèrent contre Ramsès III et décidèrent de son trépas. Tiye fomenta un coup d'État et entraîna à sa suite une kyrielle de complices tous identifiés et traduits en justice. Son fils Pentaour : « Il fut traduit [en justice] à cause du fait qu'il s'était mis de mèche avec Tiye, sa mère, quand elle ourdis-

sait les projets avec les femmes du harem, faisant rébellion contre son maître. On le fit comparaître devant les échansons pour son interrogatoire. On constata qu'il était coupable. On l'abandonna à sa place. Il se donna la mort lui-même¹. » Le chambellan Pabakkamon : « Il fut traduit [en justice] à cause du fait qu'il s'était mis d'accord avec Tiyi et les femmes du harem. Il s'associa avec elles. Il se mit à faire passer à l'extérieur leurs messages pour leurs mères et leurs frères qui étaient là-bas, à savoir : "Rassemblez des gens, menez une guerre pour faire rébellion contre votre maître² !" » Pen-houi-ban, le chef des prêtres, avait circonvenu le majordome Paï-baka-Kamen et Atirmà, qui « avec l'aide des prétendus talismans dont le livre de la bibliothèque de Ramsès II lui avait révélé le secret, il avait essayé de faire entrer dans le gynécée plusieurs malfaiteurs, sans toutefois y parvenir, ni se hasarder à y pénétrer lui-même. » Pen-houi-ban « ... se mit à entrer en contact avec la divinité, en faisant l'obscurité pour les gens (pendant un endormissement ou à l'insu des gens). Il se mit à faire des écrits magiques pour désorganiser et jeter la confusion. [...] Il accéda au côté du harem et aussi à la grande place profonde. Il se mit à faire des dieux de cire et quelques philtres pour rendre sans force les membres humains, et les remettre à Paï-baka-Kamen [...] afin de les faire porter à l'intérieur par l'intermédiaire du contrôleur Idrem, et aux autres grands ennemis avec ces mots : "Introduisez-les", jetant la confusion dans une équipe, ensorcelant les autres, faisant passer certains messages à l'intérieur, en emportant d'autres à l'extérieur, [...] bien entendu, ils les introduisirent. Et quand il les fit rentrer, furent faites les mauvaises actions qu'il fit³. » « Le grand criminel Sam-Apet, employé

1. Papyrus judiciaire de Turin.

2. Papyrus judiciaire de Turin.

3. Papyrus Rollin.

au gynécée, fut traduit [en justice] pour le discours qu'il y entendit et qu'il cacha. Il a été mis en présence des magistrats du lieu du jugement ; ils l'ont trouvé en culpabilité et lui firent appliquer son châtiment¹. » « Le grand criminel Beyenemouese, qui fut capitaine des archers de Nubie. Il a été amené [devant le tribunal], car sa sœur, qui appartenait au harem lui avait écrit ces mots : « Soulève le peuple, recrute des ennemis et reviens pour organiser une rébellion contre ton maître. » Furent aussi inculpés de hauts dignitaires du harem, des scribes du gynécée royal : Pa-anaouk (intendant du gynécée royal au harem) ; Pen-douaouou (scribe du gynécée royal au harem) ; Pairy (scribe de la chambre du roi) ; Pa-niwou-m-doua-Amon (employé du harem) ; Imenkhâou (lieutenant du harem) ; les contrôleurs du harem Patchaouemdiimen, Karpous, Khâmopet, Khâemmal, condamnés pour non-dénonciation du complot ; Sethyemperdjehouty, un échanton ; « Six femmes des hommes de la porte du harem », les épouses des gardes.

Vingt-deux personnes convaincues de crime furent exécutées. Onze furent incitées au suicide dont le prince Pentaour. Le sort de Tiyi n'est pas connu.

Restait une question demeurée sans réponse. Comment Pharaon avait-il été assassiné ?

Pouvait-on se fier à ces récits remontant à la nuit des temps ?

Archéologues et scientifiques apportèrent la réponse.

La momie de Ramsès III fut découverte dans la vallée des Rois, en 1886, dans un lieu appelé Cachette royale de Deir el-Bahari. Les momies y avaient été stockées dans le but de les protéger des voleurs de tombes. Le procès-verbal de l'ouverture des momies est des plus précis : « La momie n° 5229 était enveloppée proprement d'une toile de couleur

1. Papyrus judiciaire de Turin.

orange, fixée par des bandelettes de toile ordinaire. Elle ne portait aucune inscription apparente, on voyait seulement autour de la tête un bandeau couvert de figures mystiques. [...] La toile orange détachée, on aperçut, sur le linceul en toile blanche qui venait immédiatement au-dessous, une inscription en quatre lignes : “L’an XIII et le second mois de Shomou, le 28, ce jour-là, le premier prophète d’Amon, roi des dieux, Pinotmou, fils du premier prophète d’Amon, Piônkh, le scribe du temple Zosersoukhonsou, et le scribe de la nécropole Boutehamon, allèrent restaurer le défunt roi Ousirmari-Mîamoun et l’établir pour l’éternité.” Ce qu’on avait pris jusqu’alors pour Nofritari était donc le cadavre de Ramsès III. [...] Deux pectoraux se dissimulaient sous les plis de l’étoffe : le premier, en bois doré, n’avait que la représentation ordinaire d’Isis et Nephthys adorant le Soleil ; mais l’autre, en or pur, était au nom de Ramsès III¹. » La momie portait un détail notable : une sorte d’écharpe ou de bandage autour du cou qui empêchait son examen complet.

Grâce à la technologie du scanner, une équipe multidisciplinaire a découvert une profonde incision à la gorge de Ramsès III sous le larynx. Ce qui tendrait à prouver qu’il a été égorgé en 1155 avant J.-C. : « Il s’agit d’une ouverture de 7 centimètres de long, réalisée à l’aide d’une lame extrêmement tranchante. L’entaille, très profonde, va jusqu’aux vertèbres cervicales [...] lésant tous les tissus mous de la partie antérieure du cou. La lame a coupé les tissus de la face antérieure du cou ainsi que la trachée, l’œsophage et tous les vaisseaux sanguins. Ramsès III a été égorgé et sa mort a été quasiment immédiate. » Les radiologues ont détecté sur les images un petit objet d’environ 15 millimètres de diamètre, inséré

1. Procès-verbal de l’ouverture des momies de Ramsès II et Ramsès III, séance du 18 juin 1886.

dans la blessure. Il s'agit d'une amulette de curation, en forme d'œil d'Horus, placée là par les embaumeurs. De telles amulettes étaient insérées dans les incisions pratiquées pour vider le corps de ses entrailles, pour faciliter la guérison de la plaie afin d'assurer la vie du souverain dans l'au-delà.

Les scientifiques ont aussi étudié la momie d'un homme inconnu, enveloppée d'une peau de chèvre, trouvée à côté de celle du pharaon. Gaston Maspero¹, qui l'avait examinée en son temps, remarquait ceci : « C'est celle d'un sujet mâle, de vingt-cinq à trente ans, bien constitué et sans lésion, qui a été enseveli sans avoir subi les opérations ordinaires de l'embaumement, la masse cérébrale n'a pas été extraite, les organes internes étaient intacts. Jamais visage ne retraça plus fidèlement le tableau d'une plus poignante et plus épouvantable agonie. Les traits horriblement convulsés indiquent presque d'une façon certaine que le malheureux a dû succomber à une asphyxie voulue et causée par un ensevelissement de son vivant ». D'après le scanner, elle serait celle d'un homme jeune, âgé de 18 à 20 ans. Ni son cerveau ni ses autres organes n'avaient été retirés. Il n'y a aucune trace d'embaumement. Le fait qu'elle soit recouverte d'une peau de chèvre signifie que cet homme était puni et que sa momie est « rituellement impure ».

Les analyses génétiques, malgré l'absence de matériel génétique de Tiye, suggèrent « un lien de parenté père-fils entre Ramsès III et l'inconnu. Notamment ADN du chromosome Y identique ». L'inconnu pourrait donc être son fils Pentaour. Pharaon serait parti pour l'éternité accompagné de son probable meurtrier...

1. Gaston Maspero (1846-1916) égyptologue.

REMUS. HORS LIMITE (753 AV. J.-C.)

Énée, fils de Vénus et du troyen Anchise, contraint de fuir Troie, s'arrêta par hasard sur les bords du Tibre (Italie). Il fonda la ville de Lavinium. Après son décès, son fils Ascagne établit la ville d'Albe-la-Longue, métropole du Latium. Une légende narre que parmi ses descendants, la vestale Rhéa Silva fut fécondée par le dieu Mars. Le poète romain Virgile écrivit : « C'est là que pendant trois cents ans la royauté sera aux mains des descendants d'Énée, jusqu'au jour où Ilia [Rhéa Silva], fille d'un roi et prêtresse de Mars, aura deux fils jumeaux, Romulus et Remus. »

Amulius, qui avait renversé son frère Numitor et usurpé son trône de roi d'Albe-la-Longue, avait contraint la fille de celui-ci, sa nièce Rhéa Silva, à devenir vestale afin qu'elle n'ait point de descendance. Or, un beau jour, il apprit qu'elle avait mis au monde des jumeaux. Furieux qu'une vestale, réputée vierge, ait succombé aux avances d'un dieu, Amulius la fit emmurer et voulut tuer les nouveau-nés. Or, il craignait de réveiller le courroux des dieux et s'attirer leur vengeance. Il confia à un domestique la sinistre besogne d'aller jeter les bébés dans le Tibre en crue. L'homme incapable d'accomplir sa tâche plaça les jumeaux dans une corbeille d'osier. L'onde les mena au pied du mont Palatin, sous un figuier. Une louve, privée de ses petits, attirée par leurs vagissements, descendit de la montagne et leur donna son lait. Faustulus, intendant d'Amulius, témoin du prodige, s'approcha des deux frères, les mit à l'abri. Il demanda à sa femme d'en prendre soin. Voyant cela, la louve s'en fut dans la grotte du Lupercal. D'après un autre récit légendaire, Larentia, à qui furent confiés les enfants, était une prostituée. Des bergers

l'avaient surnommée « la louve ». Il faut savoir qu'en latin, « *lupa* » signifie à la fois « louve » et « prostituée ».

Romulus et Remus apprirent à l'âge adulte les secrets de leur naissance. Ils décidèrent eux aussi de fonder une ville. Lequel des deux en serait le roi ?

Ils s'en remirent aux auspices en observant le vol des oiseaux depuis le Palatin pour Romulus, et l'Aventin pour Remus, deux des sept collines s'offrant à leur ambition. Remus fut le premier à voir six vautours. Ce signe bénéfique fut connu de tous, mais le double d'oiseaux passa sous les yeux de Romulus. Ayant reçu le titre de souverain, Romulus opta pour le Palatin, le lieu où le Tibre les avait déposés. Il emprunta un araire et traça aussitôt un fossé délimitant les murs de sa future cité. Remus humilié, n'acceptant pas sa défaite, par provocation, franchit cette limite. Romulus se jeta sur lui et lui fendit le crâne. « Qu'il en soit de même à l'avenir pour tout homme qui franchira mon enceinte ! » déclara-t-il.

Rome venait de naître dans le sang.

